

Le 28 avril

Journée commémorative des personnes décédées ou blessées au travail

Le 28 avril est la journée désignée pour inviter tous les employeurs et les travailleurs à rendre hommage aux personnes qui ont perdu la vie ou qui ont été blessées au travail. Il s'agit également d'un moment pour effectuer une réflexion et un bilan sur les actions quotidiennes qui sont posées autant par les employeurs que par les travailleurs pour éviter qu'un accident se produise dans un milieu de travail.

Lorsque tous collaborent pour identifier les dangers, la santé et la sécurité est améliorée. Faire de votre milieu de travail un milieu sain et sécuritaire peut passer par un simple geste. Et ce geste peut faire toute la différence et éviter un accident ou même sauver une vie.

Il ne faut pas oublier que les accidents du travail ont des conséquences importantes, non seulement pour les travailleurs, mais aussi pour leur entourage. Ils affectent parents, conjoints, enfants, amis et collègues. En résumé, la prévention des accidents du travail a un impact positif sur tout le monde.

En statistique

En 2015 au Québec :

- 196 personnes sont décédées en milieu de travail
- 87 618 personnes ont subi une lésion professionnelle

En 2015 au Canada :

- 852 personnes sont décédées en milieu de travail

Outils d'évaluation de votre prise en charge de la santé et sécurité

La CNESST met à votre disposition des outils vous permettant d'établir un portrait de vos pratiques de prévention afin de vous révéler la prise en charge de la SST dans votre milieu de travail.

Travailleur : http://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/200/Documents/dc_200_2212.pdf

Employeur: <http://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/1000/Documents/DC1000-197web.pdf>

L'équipe de GESTESS peut également vous accompagner dans l'amélioration de la santé et de la sécurité de votre milieu de travail.

Provenance de la Journée commémorative des personnes décédées ou blessés au travail

Cet événement international est souligné dans plus de 70 pays à la mémoire des victimes d'accidents du travail. En 2003, le Bureau international du travail a décrété le 28 avril Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Puis, en 2010, l'Assemblée nationale du Québec a fait du 28 avril le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail.